

**Commune de LE QUILLIO**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 23 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire.

**Présents** : M. HAMON, LE POTIER, EVANO, COJAN, TILLY, BURLLOT, LE POTTIER,  
MMES. LE BOUDEC, HAMON, PERSEHAYE, LEBON.

**Absents** : MME. JEHANNO donne pouvoir à MME. HAMON Anita et M. TAILLARD donne pouvoir à M HAMON Xavier, M. LE POTTIER

Monsieur COJAN Daniel a été nommé secrétaire.

Ouverture de la séance à 20H30.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019 est adopté.

**1. 2019-10-01 Attribution du marché Aménagement - Guer du Bourg**

Monsieur le Maire présente l'analyse des Offres effectuée par le cabinet NICOLAS qui a été présenté lors de la Commission Appel d'Offres du jeudi 17 octobre 2019 :

- Lot 1 - terrassement – voirie, estimé à 75 000 € H.T (5 entreprises ont répondu)
- Lot 2 - eaux usées – eaux pluviales, estimé à 36 000 € H.T. (8 entreprises ont répondu)

Il en résulte que les offres les mieux disantes, sont :

- Lot 1 - Terrassement – voirie : l'Entreprise BERTHO TP pour un montant de 73 616,90 € H.T.
- Lot 2 - eaux usées – eaux pluviales : l'Entreprise BERTHO TP pour un montant de 28 600 € H.T.

Le montant total des travaux va s'élever à 102 216.90 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **VALIDE** l'attribution du marché à l'entreprise BERTHO TP pour les Lots N°1 et N°2.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les éléments de contractualisation du marché avec l'entreprise retenue

## 2. 2019-10-02 Division parcellaire – Aménagement Guer du Bourg

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de division parcellaire en lien avec l'aménagement Guer du Bourg.

Celui-ci fait apparaitre la nécessité pour la Commune d'acquérir 210m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Franck LE POTTIER et 132m<sup>2</sup> appartenant à l'Association famille Chrétienne. Dans le même temps, Monsieur Franck LE POTTIER devra acquérir auprès de la commune 197m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **DONNE TOUT POUVOIR** au maire pour négocier et procéder aux acquisitions et vente parcellaires.

## 3. Journée du 11 novembre 2019

### a. Commémoration Armistice Guerre 14-18

Monsieur le Maire rappelle que le rendez-vous pour la Cérémonie du 11 novembre est fixé à 10h30 à la Place de la Mairie.

Le commémoration aura lieu à 10h45 devant le Monuments aux Morts et sera suivi d'un vin d'honneur servi et offert par la Mairie.

### b. Repas du CCAS

En 2019, 115 personnes peuvent bénéficier du repas du CCAS qui est offert aux 65 ans et plus résidant sur la commune.

Le rendez-vous est donné à 12h30 à la Salle des Fêtes.

## 4. 2019-10-03 Tarifs communaux 2020 – 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **VOTER** les tarifs pour les années 2020 et 2021 comme suit :

- **Petite Salle de la Mairie :**

Location réunion aux particuliers extérieurs : 60 €

Location pour les familles lors d'obsèques : 40 €

- **Cimetière :**

- Concession (50 ans) : 100 €

- Columbarium (10 ans) : 250 €
- Caveautin (10 ans) : 300 €

- **Pont Bascule :**

- Abonnés : abonnement annuel 25 €
  - la pesée 2 €
  - Perte Carte d'abonnement 20 €

- Monnayeur :
  - de 0 à 5 tonnes 2 €
  - de 5 à 10 tonnes 3 €
  - de 10 à 20 tonnes 4 €
  - de 20 à 30 tonnes 5 €
  - + de 30 tonnes 7 €

- **Tables, chaises et couverts :**

Il sera demandé un chèque de caution de 200 € pour tout matériel emprunté à la commune (tables, chaises, etc.). Le matériel est à rendre le mercredi qui suit la location.

- Tables et chaises
  - Habitants de la commune : 1 € la table et les 4 chaises,
  - Hors commune : 2 € la table et les 4 chaises
- Couverts
  - Lot de 25 couverts : 5 €

- **Salle des Fêtes :**

Salles des Fêtes	LE QUILLIO			
	Commune.		Hors Commune.	
Tarifs	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021
Bal - Bal Mariage - Vin d'Honneur	112 €	112 €	145€	145€
Repas privé 1 jour ou Association	167 €	167 €	225 €	225 €
Repas privé 2 jours	222 €	222 €	280 €	280 €
Loto - Concours de cartes	112€	112€	145 €	145 €
Collation enterrement	56 €	56 €	110 €	110 €
<b>Matériel</b>				
Couvert complet particulier (Lot de 50 couverts)	21 €	21 €	31 €	31 €
Couvert complet <u>asso</u>	- €	- €	- €	- €
vidéo projecteur (caution 500 €)	31 €	31 €	31 €	31 €
sono (caution 500 €)	31 €	31 €	31 €	31 €
Manges-debout	25 € les 5	25 € les 5	25 € les 5	25 € les 5
Forfait entretien (si nécessaire)	30€/h	30€/h	30€/h	30€/h
<b>Bris de vaisselle</b>				
Assiette blanche	prix coûtant			
Assiette - verre à pied				
verre ballon - couvert				
flute				
tasse				
caution réservation	500 €		500 €	
caution bal disco	1 000 €		1 000 €	

## 5. 2019-10-04 Indemnité au comptable

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant le rôle de conseil de Madame CAPRA Valérie, comptable du Trésor pour la commune de Le Quillio,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **DEMANDER** le concours du comptable du Trésor pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre.
- **D'ACCORDER**, à titre personnel, à Mme CAPRA Valérie, comptable du Trésor chargée des fonctions de receveur de la commune, l'indemnité pour la prestation d'assistance et de conseil pour un montant de 92.36 €
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 (charges à caractère général).

## **6. Questions diverses**

### **a. 2019-10-05 Agencement cabine téléphonique**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SARL DOMINIQUE LE POTIER pour l'aménagement de la cabine téléphonique en boîte à livres en libre-service, ce devis s'élève à un montant de 486.97 € H.T. soit 584.36 € T.T.C.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **VALIDER** le devis de l'entreprise SARL DOMINIQUE LE POTIER d'un montant de 486.97 € H.T. soit 584.36 € T.T.C. mais souhaite qu'une réflexion soit mise en place quant à la localisation de la cabine téléphonique qui deviendrait une boîte à livre en libre-service.

### **b. Aménagement du parking Quill'Oust :**

Pour information, monsieur le Maire présente le plan d'aménagement du parking attenant au commerce le Quill'oust, propriété de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Il s'agit d'aménager 15 places de stationnement dont une pour personne à mobilité réduite et d'enrober l'espace.

Le Conseil Départemental a émis un avis favorable.

En complément de cet aménagement, une réflexion est en cours pour diminuer la vitesse excessive sur la RD 35 et la solution proposée serait la création de plateaux surélevés, au niveau du commerce et du carrefour de la Salle des Fêtes.

Un chiffrage est en cours et des subventions pourraient être sollicitées.